



Taxi extention activitée l.o.t.i

Par **taxiprestige**, le **13/05/2010** à **10:52**

Bonjour,

je suis artisan taxi avec deux licence, je souhaite embauché deux autre salariés sur des LOTI afin de proposer a ma clientels du covoiturage d'entreprises, a des heures ponctuel et avec une destination unique la gare.

Q1: Suis-je dans la legalité du cadre de la loi LOTI.

Q2: qu'elles sont les droits au niveaux de la concurrence Taxi et transport de personnes?

Q3: qu'elles sont mes droits pour le tarif mes trajets, puis-je vendre mes places assises à l'unité.

Merci, ARMAND.